

CADRE STRATÉGIQUE 2019-2022



Les origines de la mission et du mandat de la CICM



Une famille de réfugiés sur l'île grecque de Lesbos, après leur traversée de la mer Égée à bord d'une petite embarcation. ©Paul Jeffrey

En 1951, le Pape Pie XII fonde la Commission internationale catholique pour les migrations avec pour mandat « d'unir et organiser les associations et comités catholiques existants et de promouvoir, renforcer et coordonner leurs projets et activités, au nom des migrants et réfugiés » (*Exsul Familia*, 1952).

Depuis cette date, la CICM s'est efforcée de rester fidèle à sa mission apostolique :

Protéger et se mettre au service des personnes déracinées, des réfugiés, des demandeurs d'asile, des personnes déplacées à l'intérieur du pays, des victimes de la traite, et des migrants, indépendamment de leur croyance, leur race, leur appartenance ethnique ou leur nationalité.

Afin de remplir sa mission, la CICM joue un rôle aux multiples facettes qui lui permettent d'accompagner et d'être à l'écoute, au quotidien, des différents appels des réfugiés et des migrants.

- La CICM s'appuie sur son réseau d'organisations membres (soit, principalement, les commissions des migrations de conférences épiscopales et autres structures similaires), les ordres religieux catholiques de prêtres, les frères et les sœurs, ainsi que d'autres organisations catholiques impliquées dans ce champ d'action.
- Elle met en œuvre des programmes sur le terrain, et notamment des actions d'aide humanitaire et de protection pour les réfugiés et migrants déplacés de force.
- Elle dépêche des experts juridiques et autres qui collaborent étroitement avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et les gouvernements nationaux afin d'évaluer le statut des réfugiés et les demandes de réinstallation, ainsi que pour évaluer les besoins spéciaux, et particulièrement ceux des mineurs et autres personnes vulnérables.

- La CICM étudie les demandes de réinstallation dans un pays tiers initiées par des réfugiés lorsque leur sécurité ne pourrait être assurée s'ils retournaient dans leur propre pays, ou s'ils ont des besoins spéciaux qui ne peuvent être pris en compte dans le premier pays dans lequel ils ont cherché une protection.
- Elle oriente les réfugiés, avant leur départ, et assiste les gouvernements et la société civile dans l'élaboration de programmes d'intégration pour les réfugiés et migrants qui arrivent.
- De plus, la CICM joue un rôle actif dans la coordination des activités internationales entreprises conjointement par des organisations de la société civile pour appeler à des interventions plus efficaces, mieux planifiées, plus transparentes et durables face aux importants mouvements de réfugiés et de migrants dans les quatre coins du monde.

Les anciennes traditions religieuses, ainsi que les principes humanitaires et les droits de l'homme acceptés de manière universelle, représentent pour les croyants et toutes les personnes de bonne volonté une base sur laquelle les efforts d'aujourd'hui permettant d'apporter protection, aide humanitaire et intégration dans les premiers pays d'asile, et de réinstallation dans des pays tiers, pour les personnes dont la vie et l'avenir sont en danger du fait de leur bagage national, ethnique, religieux, politique ou socioéconomique. Ce sont, de toute évidence, le motif et la raison pour lesquels des organisations telles que la CICM se mettent au service des réfugiés et nouveaux arrivants sur les rives et autres frontières à travers le monde.

L'Église catholique a toujours porté « un regard de foi » sur le phénomène migratoire, tel qu'il est très clairement énoncé dans l'Instruction pastorale *Erga Migrantes Caritas Christi* (La charité du Christ envers les migrants) : « L'Église a toujours contemplé dans les migrants l'image du Christ qui a dit : « J'étais étranger et vous m'avez accueilli » (Mt 25,35). Pour elle, leurs difficultés sont donc chez les croyants une provocation à la foi et à l'amour, invités qu'ils sont à porter remède aux maux découlant des migrations et à découvrir en elles le dessein de Dieu, même quand elles sont le fruit d'évidentes injustices... Ce regard nous conduit à rapprocher les migrations des événements bibliques qui ont marqué les étapes du laborieux chemin de l'humanité vers la naissance d'un peuple qui, au-delà des discriminations et des frontières, est dépositaire du don de Dieu pour tous les peuples et qui est ouvert à la vocation éternelle de l'homme. La foi nous y fait entrevoir le chemin des Patriarches qui, soutenus par la Promesse, marchaient vers la Patrie future et celui des Hébreux qui furent libérés de l'esclavage en passant la Mer Rouge, avec l'Exode qui donne naissance au peuple de l'Alliance. La foi y trouve toujours, en un sens, l'exil qui renvoie l'homme à la relativité de tout but atteint et qui y fait redécouvrir le message universel des prophètes. Ces derniers dénoncent comme contraires au dessein de Dieu les discriminations, les oppressions, les déportations, les dispersions et les persécutions, et ils saisissent cette occasion pour annoncer le salut pour

tout homme, témoignant que, même dans la succession chaotique et contradictoire des événements humains, Dieu continue à tisser son dessein de salut jusqu'à ce que tout l'univers soit récapitulé en Christ (cf. Ep 1,10).¹ »

En juillet 2013, le Pape François s'est rendu sur l'île de Lampedusa, au large de l'Italie du Sud, à 120 kilomètres à peine de la Tunisie. Quelque 20 000 personnes sont mortes dans ces eaux au cours des deux dernières décennies, dans une tentative d'atteindre l'Europe par la Méditerranée depuis l'Afrique et le Moyen-Orient. Il s'agissait de migrants et de réfugiés tentant d'échapper en nombre à la pauvreté abjecte, aux guerres cruelles et à la violence ethnique. Nombre d'entre ces personnes ont péri alors qu'elles cherchaient à atteindre Lampedusa sur des embarcations de fortune.

Au cours de sa visite sur l'île, le Pape François a refusé d'être accompagné par de nombreux officiels du gouvernement ou membres de la hiérarchie de l'Église. Il souhaitait n'être qu'un simple pasteur, portant une croix confectionnée avec des débris d'embarcations échouées sur les rives. Il a prié pour les morts et demandé pardon pour le manquement de la famille humaine mondiale à répondre à la douleur et aux souffrances de ses sœurs et frères les plus vulnérables.

À Lampedusa, le Saint-Père a formulé le défi que pose aujourd'hui la situation tragique de tant de millions de réfugiés, migrants et personnes déplacées à l'intérieur de leur pays en ces termes : « *La culture du bien-être, qui nous amène à penser à nous-même, nous rend insensibles aux cris des autres, nous fait vivre dans des bulles de savon, qui sont belles, mais ne sont rien... Dans ce monde de la mondialisation, nous sommes tombés dans la mondialisation de l'indifférence. Nous sommes habitués à la souffrance de l'autre, cela ne nous regarde pas, ne nous intéresse pas, ce n'est pas notre affaire !* »²

Durant sa visite pastorale, le Pape François a offert un témoignage vivant de la mise en pratique de la parabole du bon Samaritain de l'Évangile. Et c'est là ce à quoi s'attache la CICM, par le biais de ses programmes de terrain et ses activités de plaidoyer et par l'intermédiaire de son réseau d'organisations membres nationales.



Une employée de la CICM en Jordanie s'adresse à des membres de la communauté lors d'activités de sensibilisation dans le cadre de la Journée mondiale de la santé mentale.

¹ *Erga Migrantes Caritas Christi* (La charité du Christ envers les migrants). Instructions du Conseil pontifical pour la pastorale des migrants et des personnes en déplacement, no 12-13, Cité du Vatican, 2004.

² Pape François, Homélie à Lampedusa, 8 juillet 2013..

Tendances actuelles de la migration : un défi et une opportunité pour la famille humaine



Des demandeurs d'asile secourus en Méditerranée débarquent du Salvamar Hamal, un navire de la Garde côtière espagnole, à Malaga, Espagne. ©UNHCR/Markel Redondo

Nous vivons une époque où ces anciennes valeurs universelles sont très sérieusement menacées. Certains pays refusent l'entrée à des personnes souhaitant y demander l'asile. D'autres interceptent des embarcations en mer et renvoient les vulnérables passagers vers des rives hostiles ou des îles reculées. D'autres, encore, prétendent que tous les arrivants sont des migrants « économiques », avant même d'avoir étudié leur situation et celle de leur famille pour déterminer si une peur de persécution crédible ou des menaces de mort nécessiteraient de leur accorder la protection.

C'est en ces termes que, dans un rapport de 2016, l'ancien secrétaire-général des Nations Unies, Son Excellence Ban Ki-moon, décrivait la détresse des réfugiés et autres migrants des temps modernes :

« ... de frêles embarcations dans lesquelles s'entassent des personnes à la recherche d'un endroit sûr; des femmes, des hommes et des enfants qui se noient en tentant d'échapper à la violence et à la pauvreté; des clôtures qui se dressent le

long de frontières autrefois ouvertes; des milliers de filles et de garçons qui disparaissent, beaucoup d'entre eux tombant aux mains de groupes criminels... À leur arrivée, ceux qui ont survécu à ces voyages à haut risque voient souvent leurs droits bafoués. De nombreux demandeurs d'asile et migrants sont placés en détention et reçoivent parfois un accueil loin d'être chaleureux. Les discours xénophobes et racistes semblent non seulement se multiplier, mais aussi devenir plus socialement et politiquement acceptables³. »

En septembre 2016, à l'occasion d'une réunion au siège new-yorkais de l'Organisation des Nations Unies, 193 chefs d'État et hauts représentants gouvernementaux se sont accordés à l'unanimité sur la nécessité de s'attaquer aux questions urgentes en lien avec les importants mouvements de réfugiés et de migrants.

Dans leur Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants⁴, ces dirigeants soulignent le niveau jamais égalé de mobilité humaine dans le monde aujourd'hui, dont la majeure partie ne donne lieu à aucun incident.

Il y a, de nos jours, des migrants dans absolument tous les pays, et leur nombre augmente à un rythme supérieur à celui de la population mondiale.

Dans son rapport au Secrétaire général des Nations Unies publié en 2017, cependant, Peter Sutherland, qui a occupé la fonction de Représentant spécial pour les migrations pendant plus de 11 ans (ainsi que celle de président de la CICM), insiste à la fois sur les aspects positifs et négatifs de la migration :

« Si les bienfaits des migrations sont réels, ils peuvent mettre du temps à se matérialiser, alors que les coûts associés aux migrations apparaissent d'emblée. Et certaines personnes, parfois même des groupes sociaux de grande taille, considèrent que les migrations sont forcément préjudiciables. Il ne faut pas faire fi de leurs préoccupations; elles peuvent et doivent être prises en compte. Les pouvoirs publics doivent faire des efforts à cet égard, mais aussi la société dans son ensemble. Plutôt que d'attiser les craintes ou d'exagérer les problèmes, il convient de les recenser de manière systématique et de s'efforcer de trouver des solutions pratiques. » M. Sutherland poursuit en citant les moteurs de la « ...raison du déplacement non réglementé de nombreuses personnes ayant fui leur foyer pour échapper à la guerre et à l'oppression brutale, mais aussi aux catastrophes naturelles, à la faim et aux crises économiques⁵. »

La Déclaration de New York reconnaissait ainsi également : « Cependant, on dénombre environ 65 millions de personnes déplacées de force, dont plus de 21 millions de réfugiés, 3 millions de demandeurs d'asile et plus de 40 millions de personnes déplacées dans leur propre pays ».



Une participante à la journée de renforcement des compétences en réinstallation à Bruxelles, Belgique, dans le cadre des efforts de la CICM Europe de promouvoir la réinstallation et la coopération entre les ONG et l'ensemble des niveaux de gouvernement.

Les ramifications, à la fois nombreuses et complexes, des grands mouvements de population au niveau international concernant tous les pays impliqués, elles « appellent à des approches et des solutions mondiales ». Admettant que le défi est « avant tout moral et humanitaire », la Déclaration de New York insiste sur la nécessité de parvenir à :

- une profonde solidarité avec les millions de personnes qui sont contraintes de fuir leur foyer avec leur famille ;
- un partage des responsabilités dans la gestion des déplacements massifs de réfugiés et de migrants avec humanité, sensibilité et compassion en veillant à répondre aux besoins de chacun ;
- des solutions opportunes et durables, ainsi qu'une coopération internationale renforcée pour soutenir les pays et communautés hôtes ;
- des efforts concertés visant à lutter contre les abus et l'exploitation dont sont victimes les réfugiés et les migrants vulnérables ; et
- s'attaquer aux causes des mouvements massifs de réfugiés et de migrants par la prévention et le règlement pacifique des différends, le renforcement de la coordination des efforts d'aide humanitaire, de développement et de consolidation de la paix, la promotion de l'état de droit à tous les niveaux et la protection des droits de l'homme.

La Déclaration de New York estime qu'un cadre de réponse global à la question des réfugiés nécessite « une démarche multipartite mettant à contribution les autorités nationales et locales, les organisations internationales, les institutions financières internationales, les organisations régionales, les mécanismes régionaux de coordination et de partenariat, les partenaires de la société civile (notamment les organisations professionnelles, les organisations de la diaspora et les milieux universitaires), le secteur privé, les médias et les réfugiés eux-mêmes ».

Pour honorer les engagements pris à l'occasion de ce Sommet de l'ONU, les chefs d'États ont invité « le secteur privé et la société civile, y compris les organisations de réfugiés et de migrants, à participer à des alliances multipartites » et ont encouragé « la planification conjointe [de réponses par] tous les acteurs concernés ».

Fidèle à son histoire et à son mandat, la CICM entend relever ce défi et saisir cette occasion dans les divers aspects de son travail, tel que défini dans le présent cadre stratégique.

³ Assemblée générale des Nations Unies, *Sûreté et dignité : gérer les déplacements massifs de réfugiés et de migrants* : Rapport du Secrétaire général, A/70/59, 21 avril 2016.

⁴ Assemblée générale des Nations Unies, *Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants*.

⁵ Rapport du Représentant spécial du Secrétaire général pour les migrations, Assemblée générale des Nations unies, A/71/728

L'Église catholique et la CICM : acteurs clé dans la réponse au visage humain de la migration



Le Pape François pose pour un « selfie » au centre d'accueil des réfugiés de Castelnuovo di Porto, près de Rome. © Keystone/AP L'osservatore Romano

Et pour ce qui a trait à la migration des personnes, l'enseignement et la tradition de l'Église catholique nous instruisent que notre mandat est de placer les personnes elles-mêmes au centre de nos préoccupations et de nos actions. Le Pape François a ainsi fortement rappelé ce mandat aux croyants catholiques, à l'occasion de son message pour la 100^e journée mondiale des migrants et des réfugiés (2014) :

« Migrants et réfugiés ne sont pas des pions sur l'échiquier de l'humanité. Il s'agit d'enfants, de femmes et d'hommes qui abandonnent ou sont contraints d'abandonner leurs maisons pour diverses raisons, et qui partagent le même désir légitime de connaître, d'avoir mais surtout d'être plus. Le nombre de personnes qui émigrent d'un continent à l'autre, de même que celui de ceux qui se déplacent à l'intérieur de leurs propres pays et de leurs propres aires géographiques, est impressionnant. Les flux migratoires contemporains constituent le plus vaste mouvement

de personnes, sinon de peuples, de tous les temps. En marche avec les migrants et les réfugiés, l'Église s'engage à comprendre les causes qui sont aux origines des migrations, mais aussi à travailler pour dépasser les effets négatifs et à valoriser les retombées positives sur les communautés d'origine, de transit et de destination des mouvements migratoires⁶. » Dans son allocution à l'occasion de la 104^{ème} journée mondiale du migrant et du réfugié (2018)⁷, le Pape François a appelé les évêques catholiques, le clergé et les personnes laïques, ainsi que toutes les personnes de bonne volonté, à accueillir avec bienveillance les défis, la discrimination et le rejet dont tant de migrants et de réfugiés font l'expérience dans le monde entier. Le Pape nous a demandé de respecter leur dignité et leur désir d'une vie meilleure, de les protéger et de répondre à leurs besoins pressants, de les accueillir au sein de nos communautés et de faciliter leur intégration dans les pays et les régions qui les accueillent.

Le message du Saint-Père proposait un cadre incitant à l'action, par lequel il mettait les catholiques et les personnes de bonne volonté au défi d'« *accueillir, protéger, promouvoir et intégrer* » les migrants et les réfugiés qui frappent aux portes des frontières nationales et des communautés locales⁸.

Pour le Pape François, **accueillir** signifie « *avant tout offrir aux migrants et réfugiés de plus grandes possibilités d'entrée sûre et légale dans les pays de destination* ». Alors que **protéger** « *se décline en toute une série d'actions pour la défense des droits et de la dignité des migrants ainsi que des réfugiés, indépendamment de leur statut migratoire* ».

À propos de la **promotion**, le Pape remarque que « *[b]eaucoup de migrants et de réfugiés ont des compétences qui doivent être adéquatement certifiées et valorisées... [et notamment garanties par] la possibilité de travailler* ». Il encourage à œuvrer afin que soit promue l'insertion socio-professionnelle des migrants et des réfugiés par le biais d'offres de travail, des parcours de formation linguistique et de citoyenneté active. Le Saint-Père insiste également sur le fait qu'il faut que tous les migrants, les réfugiés mais également les communautés qui les accueillent, soient mis en condition de se réaliser en tant que personnes dans toutes les dimensions qui composent l'humanité voulue par le Créateur.

Le Pape François met en avant les opportunités d'enrichissement interculturel mutuel du fait de la présence de migrants et de réfugiés dans les sociétés hôtes. Contrairement à l'assimilation, par laquelle les migrants suppriment ou oublient leur propre identité culturelle, l'**intégration** est un processus de longue haleine qui vise à former des sociétés et des cultures, en les rendant toujours davantage un reflet des dons multiformes de Dieu aux hommes.

La CICM aborde son prochain mandat de quatre ans, forte de son attachement aux enseignements catholiques et profondément inspirée par la direction prophétique du Pape François. Ancrée sur ces bases solides, la CICM continuera à représenter les activités et organisations catholiques sur la scène internationale, à faciliter et coordonner les opérations sur le terrain et à défendre les droits des migrants et des réfugiés, et notamment le droit à la liberté de conscience et à la pastorale.

Les priorités de l'organisation et ses activités sont guidées par les principes de dignité humaine, de solidarité et de compassion envers les plus vulnérables. Elles s'appuient sur son expérience d'accompagnement de réfugiés et de migrants dans le monde entier et dans le cadre d'importantes évolutions migratoires depuis 1951.

⁶ Pape François, *Message pour la 100^e journée mondiale des migrants et des réfugiés (2014)* : « *Migrants et réfugiés : vers un monde meilleur* »

⁷ Pape François, *Message pour la 104^{ème} journée mondiale du migrant et du réfugié (2018)* : « *Accueillir, protéger, promouvoir, intégrer les migrants et les réfugiés* ».

⁸ *Vers les pactes mondiaux pour les migrants et les réfugiés*, Section chargée des migrants et des réfugiés, Dicastère pour le service du développement humain intégral, septembre 2017.



Des participants à un événement sur les mineurs non accompagnés, en marge d'une conférence au Conseil des droits de l'homme de l'ONU à Genève, co-organisé par le Saint-Siège, Caritas Internationalis et la CICM. ©CICM/Chiara De Luca

Par l'intermédiaire de ses programmes et ses actions de plaidoyer, la CICM répond à la détermination de la communauté internationale d'élaborer, mettre en œuvre et superviser des politiques et une gouvernance de migration équitables et justes, et de bâtir un monde sur des fondations d'intégration, de développement humain et de paix.

À l'occasion de la réunion du Conseil du 6 au 8 mars à Rome, des représentants des organisations membres de la CICM, aux côtés de la direction et de membres du personnel du secrétariat, des bureaux de terrain, de liaison et affiliés de la CICM, ainsi que des partenaires clé de l'Église catholique et des organes multilatéraux ont eu l'opportunité de se pencher longuement sur les défis de la migration dans le monde d'aujourd'hui. Non seulement ont-ils écouté les appels de migrants déplacés de force à travers le monde, mais ils ont également été inspirés par le travail, la foi profonde et l'espoir de si nombreuses organisations membres de la CICM de voir nos modestes efforts d'accompagnement des réfugiés et des migrants être multipliés à l'aide des dons, des talents et de la grâce de ceux au service desquels nous nous mettons et qui, à leur tour, enrichissent les communautés locales et le monde tout entier.

La Commission internationale catholique pour les migrations s'engage ainsi à mettre en pratique le présent cadre stratégique entre 2019 et 2022, et met sa confiance en Dieu pour mener à terme le bon travail qui aura été initié par notre intermédiaire.

Priorité stratégique 1 : Protéger les personnes déracinées et répondre à leurs besoins



Une famille syrienne réfugiée à Mafraq, Jordanie, aidée dans le cadre d'un programme humanitaire de la CICM. ©CICM/Stefano Schirato

L'intervention humanitaire revêt une signification particulière et essentielle dans le mandat de la CICM de protéger et se mettre au service des personnes déracinées, telles que les migrants et réfugiés en situation de vulnérabilité, et notamment les survivants de la traite humaine et autres formes d'esclavage moderne. La CICM met en œuvre ses programmes d'intervention humanitaire

conformément aux principes humanitaires et aux standards professionnels, ainsi qu'aux enseignements sociaux catholiques. Par ses activités, elle défend les droits et la dignité de personnes contraintes de quitter leur foyer à cause de conflits, persécution ou violence, de conséquences du changement climatique, par manque de travail ou du fait d'une extrême pauvreté.

► But 1

En accord avec ses principes, en toute responsabilité et avec professionnalisme, l'intervention humanitaire de la CICM répond aux besoins de personnes vulnérables, qu'elles soient en déplacement, immobilisées ou bloquées dans des situations vulnérables.

Objectif 1

La CICM améliore sa capacité à apporter une protection et une aide humanitaire aux réfugiés, demandeurs d'asile et personnes déplacées dans leur pays, et ce particulièrement dans les situations de déplacement prolongé.

Objectif 2

La CICM intègre des thématiques transversales dans des domaines d'expertise essentielle, telle que la protection de l'enfant, la détermination de l'intérêt supérieur, l'unité de la famille, les violences sexuelles et basées sur le genre et l'aide en espèces.

Objectif 3

La CICM mène ses opérations de manière responsable et en toute transparence, s'assurant que toutes les catégories de populations affectées aient un accès équitable à l'ensemble des programmes et puissent participer aux décisions ayant un impact sur leur vie.

Objectif 4

La CICM répond aux nouveaux besoins des populations en migration, y compris celles déplacées du fait d'urgences conséquentes au changement climatique et à la dégradation de l'environnement.

► But 2

Les opérations de la CICM continuent à combler les lacunes entre secours et développement.

Objectif 1

Les projets et actions de plaidoyer de la CICM insistent davantage sur les interventions en lien avec les moyens de subsistance.

Objectif 2

La CICM cherche à promouvoir la création de communautés durables et résilientes, notamment par le soutien aux populations hôtes vulnérables.

Objectif 3

La CICM collabore avec des agences onusiennes et gouvernementales et des acteurs de la société civile pour offrir une protection et des solutions durables aux personnes en déplacement, dont les réfugiés, les migrants et les demandeurs d'asile, qui se déplacent le long d'itinéraires migratoires dans le monde entier.



Une participante à un programme sur les moyens de subsistance de la CICM au Pakistan montre son travail de couture.

► But 3

Les programmes de la CICM développent et élargissent des processus permettant la mise en place de solutions et de protection durables pour les migrants vulnérables, quel que soit leur statut migratoire ou mode de déplacement.

Objectif 1

La CICM œuvre à la promotion du développement de moyens de subsistance « à la maison », afin que les hommes, les femmes et les enfants ne soient pas contraints de migrer et que les familles n'aient pas à se séparer par manque de perspectives d'avenir.

Objectif 2

La CICM soutient les processus d'identification, de protection et de promotion de la réunification familiale des migrants vulnérables, et particulièrement des enfants non-accompagnés et des victimes de torture, de traite humaine, de violence ou de traumatisme.

Priorité stratégique 2 : Renforcer la solidarité mondiale



Un réfugié syrien arrivé à l'aéroport de Rome par un couloir humanitaire promu par la communauté Sant'Egidio et les églises protestantes d'Italie. Les couloirs humanitaires sont une des voies d'admission complémentaires pour les réfugiés prônées par la CICM. © Communauté de Sant'Egidio

En tant qu'agence catholique de premier plan, dotée d'une longue expérience et d'un dévouement profond à la cause de la réinstallation des réfugiés, la CICM joue un rôle de leader dans la promotion et la mise en œuvre de solutions durables pour les réfugiés, par l'intermédiaire de nombreuses voies d'accès complémentaires. En s'alliant avec des acteurs locaux et mondiaux, la CICM prépare les

réfugiés à leur nouvelle vie, veillant aux préparatifs avant le départ et aux modalités d'accueil, ainsi qu'en leur apportant son soutien afin de favoriser leur intégration dans leur nouvelle communauté. La prévention et la lutte contre la traite humaine et l'assistance aux survivants de la traite sont une préoccupation majeure pour la CICM.

► But 1

La CICM élargit la portée de ses activités de réinstallation, tout en promouvant et proposant des solutions complètes incluant l'accueil, la protection, la promotion et l'intégration.

Objectif 1

En approfondissant son expertise et multipliant ses actions de plaidoyer, la CICM continue d'être un partenaire privilégié dans les processus de réinstallation du Programme américain d'admission des réfugiés en Turquie et au Moyen-Orient.

Objectif 2

La CICM renforce ses capacités de partenaire principal du HCR dans la fourniture d'experts en réinstallation, détermination de l'intérêt supérieur et détermination du statut de réfugié à l'échelle internationale.

Objectif 3

La CICM développe ses partenariats actuels, et cherche à en créer de nouveaux, avec les gouvernements impliqués dans les programmes de réinstallation de réfugiés et d'admission humanitaire.

► But 2

La CICM œuvre à l'élaboration de voies alternatives à l'admission juridique des réfugiés qui viendront compléter les programmes de réinstallation et promouvoir l'intégration.

Objectif 1

La CICM promeut les parrainages par les communautés ou les employeurs et d'autres modèles alternatifs à l'admission des réfugiés, afin de créer et de renforcer des partenariats tels que le *réseau européen de réinstallation* et autres réseaux semblables de par le monde.

Objectif 2

La CICM promeut l'intégration des réfugiés par le biais de stratégies impliquant la mobilisation de communautés locales, d'églises et de citoyens, afin de créer et de renforcer des réseaux tels que *SHARE* et d'autres réseaux semblables de par le monde.

Objectif 3

La CICM promeut les synergies entre activités de réinstallation, dont les parrainages communautaires et les réunifications familiales, afin de renforcer les connaissances et de créer des réseaux entre organisations confessionnelles et de la société civile.

Objectif 4

La CICM met en œuvre des initiatives visant à favoriser la réinstallation et les voies complémentaires d'admission.



Des experts humanitaires déployés par la CICM dans le cadre d'opérations menées par l'Agence onusienne pour les réfugiés en Afrique se retrouvent au Kenya.

Priorité stratégique 3 : Construire un même foyer pour les membres de la famille humaine



D'anciennes employées domestiques migrantes revenues dans leur village près de Cijonje, en Indonésie, préparent des chips de manioc. Elles se sont constituées en coopérative, soutenue par la Jeunesse ouvrière chrétienne, une partenaire de la CICM dans le cadre de l'initiative l'Avenir du travail, le travail après le Laudato Si'. ©CICM/Ignacio Alonso Alasino

Le travail de la CICM sur les thématiques de la migration et du développement se base essentiellement sur les droits de l'homme, la dignité, les talents et la motivation des réfugiés, des migrants et des membres de leur famille, et reconnaît leurs contributions dans la mise en place de solutions à la fois créatives et efficaces aux défis en lien avec la migration que d'autres pourraient penser insurmontables. Les programmes de la CICM témoignent d'un engagement envers le

développement humain intégral et la conviction que la migration sûre, régulière et volontaire apporte des avantages économiques, sociaux et culturels, tant pour les migrants que pour les communautés hôtes. La CICM accorde la priorité à l'unité et à la cohésion de la famille tout au long du processus migratoire. Pour remplir sa mission, la CICM agit en tant que leader d'un réseau international grandissant d'organisations de la société civile et de groupes communautaires et confessionnels.

► But 1

La CICM contribue de manière significative à l'amélioration de la gouvernance régionale et internationale de la migration.

Objectif 1

La CICM œuvre à la définition de programmes à l'occasion d'importants rassemblements régionaux et internationaux de gouvernements et de la société civile, visant à définir des politiques permettant la mise en place de voies de migrations sûres, ordonnées et légales et de superviser leur mise en œuvre aux niveaux nationaux, régionaux et international.

Objectif 2

La CICM plaide en faveur d'une coopération multipartite sur les nouveaux pactes mondiaux pour des migrations sûres, ordonnées et régulières et pour la responsabilité partagée, ainsi que pour leur supervision conjointe.

Objectif 3

La CICM promeut l'implication de la société civile dans l'élaboration des politiques, le plaidoyer, la mise en œuvre et la supervision de principales cibles des objectifs de développement durable en lien avec la migration, afin qu'aucun migrant ne soit « laissé pour compte ».

Objectif 4

La CICM renforce ses relations avec, et son action de plaidoyer auprès des gouvernements, de l'Organisation internationale pour les migrations et la représentante spéciale du Secrétaire général des Nations Unies pour les migrations internationales.

► But 2

La CICM agit, au besoin et lorsque cela est nécessaire, en tant que leader de réseaux régionaux et mondial de la société civile, de manière à renforcer leur capacité à impulser des changements.

Objectif 1

La CICM renforce et élargit le Réseau migration et développement de la société civile (MADE) à l'échelle mondiale.

Objectif 2

La CICM facilite et élargit l'implication de la société civile mondiale dans le travail permanent du Forum mondial sur la migration et le développement.

Objectif 3

Le travail de la CICM en Afrique de l'Ouest s'attache aux causes essentielles de la migration, facilite la mobilité intrarégionale, protège les droits humains des migrants vulnérables et renforce le rôle de la société civile dans les processus gouvernementaux de migration UE-Afrique.



Table ronde à l'occasion des Journées de la société civile du Forum Mondial sur la Migration et le Développement, coordonnées par le réseau MADE de la CICM.

► But 3

La CICM protège les travailleurs étrangers, et notamment les travailleurs à domicile, et promeut leur autonomisation dans le but de garantir des conditions de travail décentes et d'éviter les situations irrégulières et la traite humaine.

Objectif 1

La CICM promeut des politiques et des programmes qui participent de la mise en relation des emplois et des compétences, de la reconnaissance et la portabilité des compétences et de l'élargissement des canaux juridiques permettant la migration de travailleurs sur la base des droits, et la protection des droits des réfugiés et migrants sur le lieu du travail.

Objectif 2

La CICM facilite la coopération entre les institutions partenaires, à la fois publiques et privées, qui collaborent en vue de la formation, la certification et le placement de travailleurs domestiques migrants.

Objectif 3

La CICM facilite la viabilité financière de telles initiatives en explorant et proposant des mécanismes de financement innovants pour les soutenir.

► But 4

La CICM facilite le rapatriement volontaire et le retour de migrants, de réfugiés et de leurs descendants dans leur pays d'origine lorsque les conditions pour ce faire sont adéquates et sécurisées et lorsque l'expertise de la CICM dans ce domaine est demandée.

Priorité stratégique 4 : Élargir les alliances pour le changement



Des participants aux Journées de la société civile du Forum Mondial sur la Migration et le Développement, coordonnées par le réseau MADE de la CICM, se rassemblent au pied de la Porte de Brandebourg. ©CICM/Manuel Frauendorf

La CICM met en place des partenariats et des réseaux pour permettre des synergies et multiplier les impacts de ses propres projets et activités de plaidoyer. Elle coopère, pour cela, avec

des organisations membres et autres groupes confessionnels, des gouvernements et organes internationaux, des organisations de la société civile et de nombreux autres acteurs.

► But 1

La CICM intensifie ses relations de plaidoyer avec des gouvernements, des agences des Nations Unies et des acteurs de la société civile.

Objectif 1

La CICM entretient la collaboration prioritaire actuelle avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et élargit sa collaboration avec l'Organisation internationale pour les migrations, par le biais notamment de partenariats de projets et l'élaboration de politiques.

Objectif 2

La CICM développe des relations de travail et des priorités de collaboration avec l'Organisation internationale du travail des Nations Unies (OIT), le Conseil des droits de l'homme/le Bureau du Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH) de l'ONU et la Banque mondiale.

Objectif 3

La CICM accroît la visibilité du travail sur les politiques et la collaboration sur des projets auprès de la Commission européenne.

Objectif 4

La CICM mobilise des partenaires de la société civile afin qu'ils mènent des actions de plaidoyer et s'allient directement avec leur gouvernement national en vue d'améliorer la qualité et les résultats de leur participation dans les processus de politique migratoire aux niveaux nationaux, régionaux et mondial, et ce particulièrement en Afrique, en Asie, en Amérique latine/Caraïbes et au Moyen-Orient/Afrique du Nord.

Objectif 5

La CICM élargit son travail auprès d'acteurs tels que le secteur privé et des groupes de migrants, de réfugiés et des communautés de la diaspora.



Conférence au parlement européen organisée par le réseau SHARE, une coalition menée par la CICM qui promeut les partenariats pour l'inclusion des réfugiés dans les communautés locales en Europe.

► But 2

La CICM vise à élargir la portée et l'incidence de son aide humanitaire en développant son réseau de partenaires, tant localement qu'internationalement.

Objectif 1

La CICM améliore sa capacité à répondre à des besoins à grande échelle en collaborant avec des partenaires confessionnels et autres pour la prestation de solutions efficaces sur le terrain, et notamment par le biais de consortiums et d'autres approches multipartites.

Objectif 2

La CICM crée des synergies entre acteurs concernés, et notamment des acteurs d'inspiration catholique, confessionnels, locaux et régionaux, et ce afin de procéder à des échanges de savoirs, du renforcement de capacités mutuelles, promouvoir le partage, la mise en commun de modèles et la réplique de bonnes pratiques.

► But 3

La CICM élabore des mécanismes d'élargissement de la portée du travail des acteurs catholiques à l'échelle mondiale, de manière à sauver davantage de vies, protéger les personnes déracinées et constituer des communautés accueillantes.

Objectif 1

La CICM élabore des modèles flexibles et durables pour s'allier avec des partenaires catholiques locaux en tant que premiers intervenants, de manière à améliorer et élargir la portée du travail de la CICM à travers le monde.

Objectif 2

La CICM promeut les partages d'expériences entre organisations nationales membres de la CICM et développe des partenariats avec elles.

Objectif 3

La CICM intensifie sa collaboration avec le Secrétariat d'État du Vatican, le Dicastère pour le service du développement humain intégral et sa section pour les Migrants et les réfugiés.

Priorité stratégique 5 : Partager une vision, rassembler les soutiens



Un garçon se lave dans de l'eau propre grâce aux projets d'assainissement menés dans le camp de réfugiés de Cox's Bazar, au Bangladesh. La CICM s'est alliée à Caritas Bangladesh afin de fournir une infrastructure d'assainissement aux résidents du camp. ©Paul Jeffrey

Pour la CICM, la communication est la responsabilité partagée de l'ensemble de l'organisation. La communication bilatérale entre la CICM et ses acteurs et publics clé est essentielle à la bonne réussite de l'organisation

en termes de partage de sa vision d'un monde où la dignité et les droits des personnes en déplacement sont défendus, et de rassemblement de soutien à sa mission de protection et de service des personnes déracinées.

► But 1

Les membres de la CICM et les autres organisations catholiques tirent profit de, et contribuent à la mission de la CICM.

Objectif 1

Les conférences épiscopales entendent et soutiennent le mandat de la CICM de constitution d'un réseau entre leurs commissions respectives pour la migration et d'autres organes similaires dans le but de renforcer la réponse de l'Église envers les migrants et les réfugiés. Elles sont également familiarisées avec ses programmes et initiatives de plaidoyer.

Objectif 2

Les agences catholiques actives sur les thématiques des réfugiés, de la migration et des déplacements considèrent que la CICM est un partenaire de valeur et collaborent avec elle.

Objectif 3

Le Saint-Siège valorise le travail de la CICM, et les organes connexes du Vatican considèrent que leurs relations sont mutuellement enrichissantes.

► But 2

Les principaux acteurs connaissent bien la mission de la CICM, estiment sa contribution et soutiennent ses politiques et les positions qu'elle défend.

Objectif 1

Les réfugiés, les migrants et autres personnes déracinées sont le point central et la priorité de tous les efforts que déploie la CICM ; et ils se sentent traités avec respect et dignité.

Objectif 2

Les gouvernements et organisations intergouvernementales considèrent la CICM comme une experte de son domaine d'action et une leader de la société civile, qu'ils écoutent et dont ils appliquent les perspectives programmatiques et politiques.

Objectif 3

Les organisations de la société civile et acteurs locaux considèrent la CICM comme un rassembleur multipartite de confiance et recherchent son leadership et sa participation dans les initiatives de plaidoyer mondiales et les projets locaux.

Objectif 4

Les médias d'information catholiques et autres connaissent et estiment l'expertise de la CICM, la sollicitant régulièrement pour obtenir son avis dans leurs couvertures et leurs articles.



Un Pakistanais envoie un message d'espoir aux réfugiés et aux personnes déplacées internes par le biais de la campagne des Mains de la miséricorde de la CICM.

Objectif 5

Les citoyens concernés considèrent que la CICM est une source réputée d'informations et d'opinions sur les questions relatives à la migration et aux réfugiés, et s'impliquent à ses côtés en tant qu'acteur crédible méritant d'être soutenu.

Objectif 6

Les donateurs institutionnels et individuels reçoivent des informations opportunes qui répondent à leurs besoins et renforcent leur engagement aux côtés de la CICM et de ses partisans.

► But 3

La CICM favorise une culture d'appropriation, de participation et d'engagement par le personnel et promeut des standards de communication professionnels avec tous les publics.

Objectif 1

Le personnel et la direction prennent part à une discussion ouverte par le biais de mécanismes permettant le partage d'information, et ce à tous les niveaux de l'organisation.

Objectif 2

Le personnel et la direction considèrent que la communication est de leur responsabilité partagée ; ils tirent ainsi le meilleur profit possible des occasions de se former et soutiennent la mise en œuvre de politiques, directives et outils connexes.

Objectif 3

La communication stratégique de la CICM est menée avec professionnalisme, garantissant l'élaboration de produits et campagnes de haute qualité conformément aux standards du secteur et aux directives relatives à l'image de la marque.

Priorité stratégique 6 : Aligner les moyens et les finalités



Un employé de la CICM enseigne à des enfants en Malaisie.

La CICM vise au renforcement de ses instruments institutionnels en appliquant les bonnes pratiques en matière de gestion et de finance, les standards de qualité et de redevabilité ainsi que des méthodes professionnelles de collecte de fonds. Ce faisant, la CICM respecte et applique

son propre engagement à la transparence et au professionnalisme et est mieux armée pour remplir sa mission et s'assurer de continuer à être une organisation au premier plan de la scène humanitaire et du développement.

► But 1

La CICM vise à maintenir ses standards organisationnels élevés de qualité et de redevabilité.

Objectif 1

La CICM renforce la mise en œuvre de principes de bonne gouvernance et d'excellence de gestion à l'échelle de toute l'organisation.

Objectif 2

Les départements et bureaux nationaux de la CICM reçoivent le soutien nécessaire pour mener leurs activités, y compris une supervision rapprochée et une orientation précise, et ce afin de respecter les standards de redevabilité.

Objectif 3

La CICM améliore sa capacité à mener des recherches, collecter des données et les analyser à l'aide de technologies numériques, et ce afin de renforcer la qualité de ses programmes et de ses rapports.

► But 2

La gestion et la prise en charge de niveaux satisfaisants de ressources humaines sont assurées de manière professionnelle, et les formations de développement du personnel sont encouragées.

Objectif 1

Le niveau des effectifs est proportionnel aux buts stratégiques et plans de travail à l'échelle de l'organisation.

Objectif 2

La CICM remplit son devoir de diligence et apporte un soutien de ressources humaines professionnel au personnel.

Objectif 3

La CICM reconnaît la nécessité de formation du personnel et offre les ressources adéquates pour répondre à ce besoin.

► But 3

La CICM développe de nouvelles sources de revenus, croissantes et durables, outre les donateurs traditionnels, afin de garantir la stabilité de la réalisation de sa mission à long terme.

Objectif 1

La CICM diversifie sa base de financement, recherchant de nouveaux donateurs institutionnels et développant la part de financement du secteur privé (entreprises et fondations) ainsi que celle de fondations catholiques.

Objectif 2

La CICM réussit à mettre en œuvre plusieurs méthodes de collecte de fonds ciblant les donateurs individuels, dont les courriels directs, les dons en ligne (campagnes par courriels et sur les réseaux sociaux), les visites et événements, en proposant plusieurs options de dons, et notamment les dons planifiés.

Objectif 3

La CICM explore les éventuels avantages mutuels qu'offrent le renforcement de réseaux et le partage de coûts entre organisations catholiques et confessionnelles autres, et l'encouragement aux contributions non financières des bénévoles.

Objectif 4

La CICM augmente ses réserves financières afin de pouvoir répondre à tout besoin et toute demande imprévus et mener à bien de nouveaux modèles d'activités.



Des membres du personnel de la CICM au Pakistan.

La mission de la Commission internationale catholique pour les migrations est de protéger et de se mettre au service des personnes déracinées, des réfugiés, des demandeurs d'asile, des personnes déplacées à l'intérieur du pays, des victimes de la traite humaine, et des migrants, indépendamment de leur croyance, leur race, leur appartenance ethnique et leur nationalité.

Fondée en 1951 par le Pape Pie XII, la CICM est dotée d'une personnalité juridique publique au sein de l'Église catholique par le Pape Benoît XVI en 2008. La CICM rassemble un réseau de conférences nationales des évêques catholiques et d'autres institutions d'inspiration catholique dans le monde. Elle travaille en étroite collaboration avec le Secrétariat d'État du Vatican et la Section pour les migrants et les réfugiés du Dicastère pour le service du développement humain intégral.

Les programmes opérationnels de la CICM fournissent une assistance et une protection aux personnes, aux familles et aux communautés déracinées, qu'elles soient déplacées dans leur pays d'origine, aient demandé l'asile à l'étranger, soient en train de se réinstaller dans un pays tiers ou de retourner volontairement dans leur pays d'origine. La CICM porte une attention toute particulière aux migrants vulnérables, que sont les enfants non accompagnés, les survivants de la traite humaine et les migrants et les réfugiés âgés, malades ou handicapés. La CICM plaide également en faveur de politiques internationales qui respectent la dignité et les droits des familles réfugiées et migrantes, et qui soient conformes à l'enseignement de l'Église catholique.

Basée à Genève, en Suisse, la CICM dispose de bureaux affiliés en Belgique (Bruxelles) et aux États-Unis (Washington DC, Boston). Elle a également des bureaux opérationnels en Grèce, en Jordanie, au Liban, en Malaisie, au Pakistan et en Turquie. Son personnel est actif dans 40 pays.

Siège de la CICM

1, rue de Varembe
Case postale 96
1211 Genève 20, Suisse
Téléphone : +41 22 919 10 20
Email : info@icmc.net

ICMC U.S. Liaison Office

3211 4th Street NE
Washington, DC, 20017
États-Unis
Téléphone : +1 202 541 33 89
Email : info@icmc.net




Development Office - ICMC, Inc.

31 Milk Street, suite 315
Boston, MA 02109,
États-Unis
Téléphone : +1 888 265 87 47
Email : development@icmc.net

CICM Europe

Rue Washington, 40
B-1050 Bruxelles,
Belgique
Téléphone : +32 2 227 97 29
Email : europe@icmc.net

SUIVEZ-NOUS

 [@icmc.migration](https://www.facebook.com/icmc.migration)
 [@ICMC_news](https://twitter.com/ICMC_news)
 [@international-catholic-migration-commission](https://www.linkedin.com/company/international-catholic-migration-commission)

CONSULTEZ NOTRE SITE WEB

www.ICMC.net

SOUTENEZ-NOUS

give.ICMC.net/donate

Page couverture, photo principale : Deux frères réfugiés au Liban attendent, avec leur famille, leur réinstallation organisée par les services du Centre de soutien à la réinstallation de la CICM en Turquie et au Moyen-Orient